

## Faible augmentation du nombre de bénéficiaires des prestations versées par les caisses d'Allocations familiales sur un an

*Au 31 décembre 2007, les caisses d'Allocations familiales (CAF) ont versé des prestations à 10 768 200 allocataires, soit 53 000 de plus qu'en décembre 2006. Sur un an, cette hausse (+ 0,5 %) – plus soutenue dans les départements d'Outre-mer [DOM (+ 1,6 %)] qu'en Métropole (+0,4 %) – s'explique principalement par le fait que les statistiques publiées intègrent désormais les bénéficiaires d'un contrat aidé ou d'un dispositif de retour à l'emploi [52 000 au 31 décembre 2007 (45 800 en Métropole et 6 200 dans les DOM)], même s'ils ne perçoivent pas de prestations légales.*

*Parmi les 10,8 millions d'allocataires, 82,4 % touchent au moins une prestation sous condition de ressources(\*). Près de 3,7 millions d'allocataires ont un revenu mensuel inférieur au seuil de bas revenus qui s'élève à 871 euros, par unité de consommation.*

*Malgré le grand nombre de prestations versées par les CAF, la majorité des allocataires (66 %) ne touche qu'une seule prestation et 14 % trois ou plus. En comptant les conjoints et les personnes à charge des familles, 29,5 millions d'individus sont couverts par les CAF, dont 13,2 millions d'enfants.*



**E**n dix ans, la structure familiale de la population allocataire a légèrement évolué (tableau 1). Alors que le taux des hommes seuls est stable par rapport au nombre d'allocataires (15,6 %), celle des femmes seules a régressé de 1,4 point (20,2 % en 1997 à 18,8 % en 2007) pour se reporter sur la part des isolés avec enfants (+ 3,3 points en dix ans). En outre, la proportion des isolés avec ou sans enfant a progressé de 2 points pour atteindre la moitié (50 %) des allocataires en 2007. On note une augmentation de 1,7 point des familles (isolés ou couples) avec deux enfants, ce qui est conforme à l'évolution des structures familiales françaises.

Mis en place en mai 2007 (encadré 1), le partage des allocations familiales (y compris les majorations pour âge), s'adresse aux familles confrontées au divorce ou à une séparation dont les enfants sont en résidence alternée. En décembre 2007, 16 200 familles partagent le montant des allocations familiales (soit 0,35 % des familles percevant les allocations familiales) pour plus de 32 000 enfants concernés.

### Progression du volet complément mode de garde de la PAJE

Le nombre total d'enfants bénéficiaires a légèrement baissé de 0,1 % en un an. Cela s'explique notamment par le recul des naissances observé en 2007 (816 500 en 2007 contre 830 300 en 2006) même si la natalité en France reste très dynamique depuis 2004.

Il en découle logiquement une baisse (- 2,6 %) du nombre de bénéficiaires des primes de naissance ou d'adoption de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Le nombre de bénéficiaires de la PAJE augmente néanmoins de 5 % (tableau 3) sur l'année, en raison de la poursuite de la montée en charge de cette prestation. Cette progression tient avant tout au volet complément mode de garde, tandis que le nombre de bénéficiaires des compléments d'activité est en léger repli (- 1,1 %). En 2003, avant la création de la PAJE, 2 164 000 familles recevaient une prestation « petite enfance ». A ce jour, 2 240 000 familles en bénéficient. Par ailleurs, 105 500 familles perçoivent encore l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) et 14 900 l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) ; ces familles ont des enfants âgés de moins de 6 ans et n'ont pas connu de nouvelle naissance ou d'adoption depuis janvier 2004 (date de la mise en place du dispositif PAJE).

### Une aide au logement est versée à plus de la moitié des allocataires

Depuis dix ans, le nombre de bénéficiaires d'une aide au logement était en baisse régulière. En 2007, le nombre de bénéficiaires d'une prestation de logement progresse de 0,8 % soit 45 000 bénéficiaires de plus que l'an dernier. Cette augmentation est due en grande partie à l'abaissement du seuil de non-versement, passé de 24 euros à 15 euros.

**Encadré 1**

**Les principales modifications législatives survenues au cours de l'année 2007**

- La revalorisation de la base mensuelle de calcul des allocations familiales (BMAF) est de 1,7 % au 1er janvier 2007 : sa nouvelle valeur est de 374,12 euros ;
- La revalorisation **des aides au logement** a eu lieu au 1er janvier 2007, ainsi que l'abaissement de 24 euros à 15 euros, du seuil de non-versement des aides au logement ;
- L'article 132 de la loi de finances pour 2007 intègre la possibilité de verser aux bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du fonds spécial invalidité (FSI) les deux compléments de l'AAH à savoir : le complément de ressources (CRH) et la majoration pour la vie autonome (MVA). Ce dispositif applicable sans décret au 1er janvier 2007 met à la charge des CAF le versement de ces compléments. On dénombre 860 bénéficiaires au 31 décembre 2007 ;
- L'application **de la subsidiarité API** qui consiste à faire valoir ses droits aux créances d'aliments, pour les bénéficiaires d'API depuis janvier 2007 pour les nouveaux dossiers, et mars 2007 pour les anciens, sous peine de réduction du montant de l'API de 84 euros (correspondant au montant de l'ASF) au bout de quatre mois ;
- La mise en place **du partage des allocations familiales (AF)** et de leurs majorations pour âge au 1er mai 2007, pour les enfants en résidence alternée bénéficiaires des AF. Ce partage se limite aux seules allocations familiales et à leurs majorations pour âge : la moitié du montant des AF est perçue par l'un des ex-conjoints, et la perception de l'autre moitié ainsi que des autres prestations familiales est accordée à l'autre conjoint. Le choix est fait pour un an ;
- La mise en place en novembre 2007, de l'expérimentation du RSA dans quelques communes de certains départements.

Parmi les bénéficiaires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF), le nombre d'isolés avec enfant(s) ou personne(s) à charge progresse le plus alors qu'on enregistre une augmentation des isolés sans enfant suivis des isolés avec enfant(s) ou personne(s) à charge parmi les effectifs des bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement (APL).

Plus d'un allocataire sur deux (53 %) bénéficient d'une aide au logement ; la moitié d'entre eux (50 %) ne touche que cette prestation.

En comptant les enfants et autres personnes à charge au sens du logement, plus de 12,3 millions de personnes vivent dans un foyer bénéficiant d'une aide au logement.

**Diminution des allocataires des minima sociaux**

A la fin 2007, 3,8 millions de personnes étaient couvertes par au moins un minimum social, soit un recul important par rapport à l'année précédente (- 4,6 %). Cette baisse est due à la forte diminution des effectifs du revenu minimum d'insertion [RMI (- 8,3 %)] et à la baisse du nombre de bénéficiaires de l'allocation de parent isolé [API (- 5,5 %)]. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) augmente de 1,3 %. La baisse du nombre de bénéficiaires du RMI débutée en 2006 s'explique par l'amélioration de la situation du marché du travail et par la réforme du dispositif d'intéressement.

**Tableau 1 - Evolution de la structure familiale des allocataires entre 1997 et 2007**

	Année 1997	Année 2007
Homme seul	15,6%	15,6%
Femme seule	20,2%	18,8%
Isolé 1 enfant	6,4%	8,2%
Isolé 2 enfants	4,0%	5,2%
Isolé 3 enfants	1,4%	1,6%
Isolé 4 enfants et plus	0,4%	0,6%
<b>Sous total isolés</b>	<b>48,0%</b>	<b>50,0%</b>
Couple seul	6,3%	4,9%
Couple 1 enfant	9,8%	10,2%
Couple 2 enfants	23,1%	23,6%
Couple 3 enfants	9,4%	8,6%
Couple 4 enfants et plus	3,3%	2,6%
<b>Sous total couples</b>	<b>52,0%</b>	<b>50,0%</b>
<b>Total allocataires</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : CNAF - Fichier FILEAS.

En effet, après trois mois de cumul revenu et prestation, l'allocataire qui travaille plus de 78 heures perçoit une prime de 150 euros ou 225 euros et peut dès lors ne plus être bénéficiaire d'un minimum social.

**Tableau 2 - Familles bénéficiaires d'une aide spécifique à l'emploi au 31 décembre 2007**

	Métropole	DOM
- Foyers avec au moins une mesure d'intéressement de l'ancien ou du nouveau système	189 216	12 955
- Foyers avec une mesure intéressement de l'ancien système	10 026	514
- Foyers avec une mesure intéressement du nouveau système	179 347	12 452
<i>Nombre de foyers bénéficiant du cumul intégral (revenu + prestation)</i>	44 495	3 200
<i>Nombre de foyers bénéficiant du cumul proportionnel (abattement 50% sur revenus)**</i>	34 047	1 960
<i>Nombre de foyers bénéficiant d'une prime forfaitaire mensuelle (150 ou 225 euros) *</i>	101 934	7 355
- Foyers avec une prime de retour à l'emploi (1000 euros) au titre de décembre	9 545	807
- Nombre d'allocataires du contrat d'avenir	60 274	13134
- Nombre d'allocataires du contrat d'insertion - revenu minimum d'activité	12 662	1027
- Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active	2 533	0

Source : CNAF - Fichier FILEAS.

Note : \* Concerne les bénéficiaires d'un contrat de 78 heures et plus, intéressement versé à compter du quatrième mois.

\*\* Concerne les bénéficiaires d'un contrat de moins de 78 heures, abattement effectué à compter du quatrième mois.

La mise en place de la subsidiarité de l'API/allocation de soutien familial (ASF) oblige le parent isolé à faire valoir ses droits aux créances d'aliments. Cette mesure a touché 58 800 parents à la fin 2007 qui ont vu le montant de leur prestation API diminué de 84 euros par mois.

Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires d'API courte, versée aux familles avec un enfant âgé de plus de 3 ans a fortement diminué (- 13,6 %). Ce phénomène est sans doute lié en partie à la mesure de subsidiarité et au dispositif d'intéressement.

La moitié (50 %) des bénéficiaires de l'API perçoit l'ASF contre plus du tiers (38 %) l'année précédente. La tendance est toujours à la hausse pour les bénéficiaires de l'AAH, particulièrement pour les allocataires dont le taux d'incapacité est inférieur à 80 % (+ 2,7 % contre 0,7 % pour le taux supérieur à 80 %). Par ailleurs, les bénéficiaires âgés de plus de 50 ans enregistrent la plus forte progression (+ 3,3 %). Depuis janvier 2007, les compléments d'AAH peuvent être versés aux titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité [ASI (ex fonds spécial d'invalidité)].

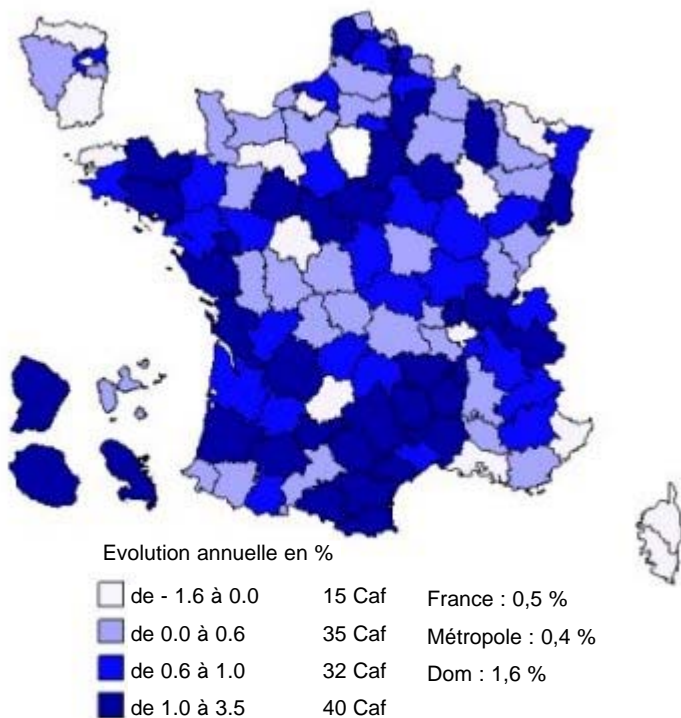
**Tableau 3 - Allocataires des prestations légales en Métropole et dans les DOM au 31 décembre 2007**

	Métropole		DOM	
	Effectifs	% d'évolution sur un an	Effectifs	% d'évolution sur un an
<b>Total nombre allocataires</b>	<b>10 308 975</b>	<b>0,4</b>	<b>459 263</b>	<b>1,6</b>
<b>Nombre total d'enfants</b>	12 734 891	-0,2	593 069	0,2
<b>Nombre de personnes couvertes</b>	28 253 512	0,0	1 220 872	0,7
<b>Entretien des enfants</b>				
- Allocations familiales	4 370 105	0,4	268 621	1,2
. dont forfait allocations familiales	106 491	-5,3	5 994	-0,5
. dont majorations de + de 11 ans	1 607 535	0,0	91 300	-0,7
. dont majorations de + de 16 ans	645 995	-0,8	61 824	2,4
- Complément familial	780 735	-2,0	33 072	-2,3
- Allocation de rentrée scolaire	2 630 639	-1,4	167 165	-0,6
. dont familles 1 enfant sans autre prestation	195 183	-4,5	202	11,0
<b>Naissance Jeune Enfant</b>				
- Prestation d'accueil du jeune enfant	2 046 517	5,0	79 018	0,3
. dont primes naissance/adoption	51 158	-2,3	2 044	-8,1
. dont allocation de base	1 758 562	0,5	75 320	0,1
. dont complément libre choix d'activité	571 838	-1,1	8 826	-2,1
. dont complément mode de garde "assistante maternelle"	563 129	22,4	2 575	15,8
. dont complément mode de garde "garde à domicile"	44 893	34,5	644	38,5
. dont complément mode de garde "structure"	4 045	205,1	7	250,0
- Allocation de garde d'enfant à domicile	14 822	-35,6	44	-53,7
- Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle	105 427	-52,1	75	-78,8
<b>Monoparentalité</b>				
- Allocation de parent isolé	176 032	-7,3	28 272	7,1
- Allocation de soutien familial	615 403	3,9	96 383	5,2
<b>Logement</b>				
- Allocation logement à caractère familial	1 104 781	1,5	112 203	1,3
- Allocation logement à caractère social	2 028 904	0,7	62 409	2,1
- Aide personnalisée au logement	2 397 632	0,5		
<b>Invalidité</b>				
- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	139 861	-1,6	5 608	7,4
- Allocation journalière de présence parentale (+APP)	4 634	5,5	33	17,9
- Allocation adultes handicapés	754 605	1,3	27 367	0,8
- Compléments d'AAH	168 396	1,0	3 434	2,5
. dont ancien complément AAH	4 750	-40,0	44	-38,9
. dont majoration vie autonome	113 617	2,3	2 651	2,6
. dont garantie de ressources personnes handicapées	50 029	4,8	739	6,5
<b>Précarité</b>				
- Revenu minimum d'insertion	1 007 117	-8,6	144 063	-6,6
- Revenu de solidarité			12 033	9,5
<b>Autres</b>				
- Allocation différentielle (*)	10 124	1,9		

Source : CNAF - Fichier FILEAS.

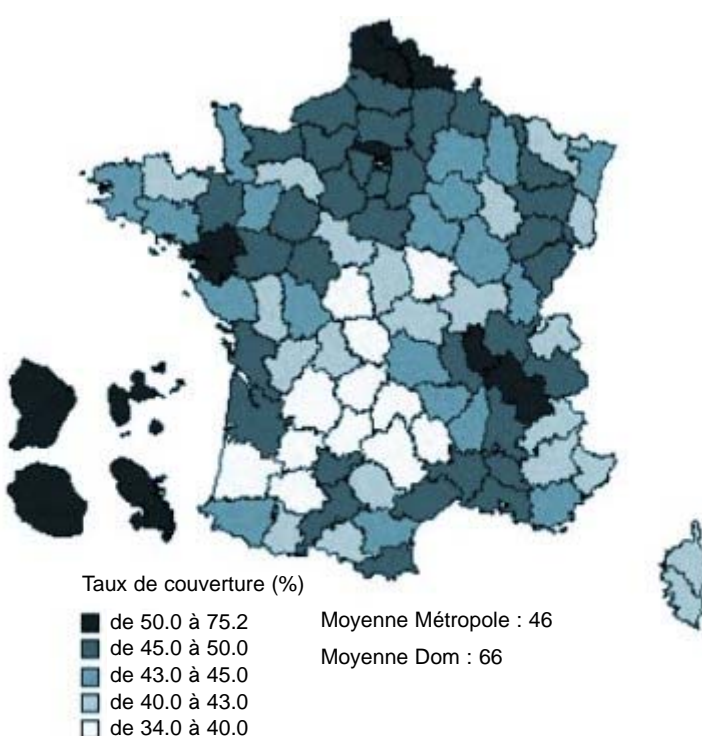
Note : (\*) Il s'agit de travailleurs frontaliers.

**Carte 1 - Evolution du nombre d'allocataires par CAF entre décembre 2006 et décembre 2007**



Source : CNAF - Fichier FILEAS.

**Carte 2 - Personnes couvertes par les CAF pour 100 habitants de chaque département au 31 décembre 2007**



Source : CNAF - Fichier FILEAS.

### Poursuite de la mise en place des dispositifs de retour à l'emploi

Les dispositifs de retour à l'emploi mis en place en octobre 2006 ont pour objectif d'inciter les bénéficiaires de minima sociaux à la reprise d'activité dans la mesure où ils peuvent cumuler leur revenu du travail et des primes d'intéressement ou des prestations. Au total, au 31 décembre 2007, 288 019 allocataires perçoivent au moins une aide spécifique à l'emploi [revenu minimum d'activité (RMA), contrats d'avenir (CAV), ancien ou nouvel intéressement] ; 18,3 % d'entre eux ne bénéficient que de ces dispositifs et d'aucune prestation légale.

Le revenu de solidarité active (RSA) est un complément de ressources versé aux personnes bénéficiaires de minima sociaux qui prennent ou reprennent une activité professionnelle. Inclus dans le projet de loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, le montant versé permet d'atteindre un niveau de ressources qui varie selon les revenus de l'activité professionnelle et les charges de la famille.

### ■ Note

(\*) Allocations sous condition de ressources : complément familial, allocation de rentrée scolaire, prime de naissance ou d'adoption, allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant, allocation de parent isolé, aides au logement, allocation aux adultes handicapés, revenu minimum d'insertion, revenu de solidarité (minimum social spécifique aux DOM), revenu de solidarité active.

### ■ Pour en savoir plus

- Cazain S., Hennion M. et Nauze-Fichet E., *Le nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2007*, *l'e-ssentiel*, 2008, n° 71, et *Etudes et Résultats*, 2008, n° 627.
- Collinet P., Mathieu F., Robert, M.-J. Salesses C., *10,7 millions d'allocataires bénéficient de prestations versées par les CAF*, *l'e-ssentiel*, 2007, n° 60.
- Collinet P., Salesses C. et Tomasini M., *Les aides au logement en 2006*, *l'e-ssentiel*, 2008, n° 69.
- Nicolas M. et Robert M.-J., *Evolution et portrait des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés*, *l'e-ssentiel*, 2008, n° 70.
- *Recherches et Prévisions*, « Minima sociaux. Diversités des logiques d'action et des publics », 2008, n° 91.

En novembre et décembre 2007, onze CAF ont mis en oeuvre l'expérimentation de cette nouvelle prestation sur quelques territoires infra-départementaux. Au 31 décembre 2007, on dénombre 2 533 allocataires effectifs du RSA.

Bien que le champ des allocataires ait été élargi cette année, 15 CAF ont vu leur nombre de bénéficiaires diminuer en raison d'une perte importante du nombre de bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), d'une aide au logement ou du RMI (carte 1).

A l'opposé, la progression du nombre d'allocataires est principalement due à l'augmentation du nombre de bénéficiaires d'une prestation de logement ou des allocations familiales : celle-ci est plus marquée sur le Languedoc-Roussillon, le sud du Massif central et la façade atlantique.

**Justinia Clément ■**  
**Françoise Mathieu ■**  
**Marie-Josée Robert ■**  
**Chantal Salesses ■**  
 CNAF - DSER

**Directeur de la Publication**  
 Philippe Georges  
**Directrice de la rédaction**  
 Hélène Paris  
**Directrice adjointe de la rédaction**  
 Delphine Chauffaut  
**Rédactrice en chef et abonnements**  
 Lucienne Hontarrède  
**Secrétaire de rédaction**  
 Patricia Lefebvre  
**Maquettiste - mise en page**  
 Ysabelle Michelet  
**Contact** : lucienne.hontarrede@cnaf.fr  
 Tél. : 01 45 65 57 14

**CNAF - 32 avenue de la Sibelle**  
 75685 Paris Cedex 14  
 Tél. : 01 45 65 52 52  
 N° ISSN : 1638 - 1769